

AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT RM 1563-7

Avis public est, par la présente, donné que lors de la séance tenue le 8 décembre 2014, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement RM 1563-7 modifiant le règlement 1563 sur le lotissement en remplaçant le tableau 5-2 de l'article 26 dans le but d'ajouter certaines catégories d'usage dominant prévues par le Règlement de zonage refondu 1562.

Ce règlement est entré en vigueur le 19 janvier 2015, date inscrite au certificat de conformité et est déposé au bureau de la secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

Fait à Montréal,

Arrondissement de Montréal-Nord,
ce 3 février 2015.

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement